

**BNP PARIBAS FORTIS**  
société anonyme  
Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles  
0403.199.702 - RPM Bruxelles  
(la « Société »)

**CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DE LA  
SOCIÉTÉ  
DU 23 AVRIL 2026**

Le Conseil d'Administration de la Société invite tous les détenteurs de titres de la Société à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire et à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société (les « Assemblées ») qui se tiendront successivement le jeudi 23 avril 2026 à 10 heures au siège de la Société (entrée: par la rue Baron Horta 4, 1000 Bruxelles).

**A. Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :**

- 1. Prise de connaissance des rapports annuels de la Société établis par le Conseil d'Administration et le commissaire relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.**
- 2. Communication des comptes annuels consolidés de la Société relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.**
- 3. Prise de connaissance et approbation des comptes annuels statutaires de la Société relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.**
- 4. Octroi d'une prime bénéficiaire identique.**
- 5. Affectation du bénéfice de la Société concernant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.**
- 6. Décharge aux administrateurs de la Société.**
- 7. Décharge au commissaire de la Société.**
- 8. Rémunération des administrateurs pour leurs mandats au Conseil d'Administration et à ses comités durant l'exercice social 2026.**
- 9. Nomination et/ou renouvellement des mandats d'administrateurs.**
- 10. Renouvellement du mandat et rémunération du commissaire.**
- 11. Pouvoirs.**

**B. Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire :**

- 1. Renouvellement du capital autorisé.**
  - 1.1. Rapport spécial du Conseil d'Administration rédigé conformément à l'article 7:199 du Code des sociétés et des associations.
  - 1.2. Renouvellement pour un période de cinq (5) ans le capital autorisé à hauteur de dix milliards neuf cent soixante-quatre millions sept cent soixante-sept mille six cent trente-quatre euros et quarante cents (10.964.767.634,40 EUR), y compris pour les cas visés

à l'article 7:200 du Code des sociétés et des associations, et par conséquent, proposition de remplacer dans l'article 6, alinéa 4 des statuts les mots "vingt-deux avril deux mille vingt-et-un" par les mots "vingt-trois avril deux mille vingt-six".

**2. Modification de divers articles des statuts à la suite, entre autres, de la gestion de la Société, et par conséquent décision d'adopter un nouveau texte des statuts.**

Adoption d'un nouveau texte des statuts, comprenant entre autres (1) l'ajout de la dénomination commerciale "bpost bank" en néerlandais et en allemand et "bpost banque" en français, (2) la modification de la durée maximale des mandats d'administrateur à quatre ans, (3) la clarification des dispositions relatives à la prise de décision par le Conseil d'Administration, (4) les modifications apportées afin de mettre les statuts en conformité avec les règles et la terminologie du Code des sociétés et associations et avec les autres lois applicables en vigueur, et (5) la décision de réserver la prime d'émission sur un compte disponible en place d'une réserve indisponible.

**3. Pouvoirs.**

3.1.Délégation à un administrateur, également membre du Comité de Direction, avec faculté de substitution, de tous les pouvoirs pour procéder à l'exécution des décisions de l'Assemblée.

3.2.Délégation pour la coordination des statuts de la Société.

Formalités de participation

Les titulaires de titres nominatifs peuvent assister aux Assemblées à condition qu'ils apportent la preuve de leur identité et qu'ils confirment au plus tard le jeudi 16 avril 2026 leur intention d'y participer.

Les titulaires de titres dématérialisés doivent, au plus tard le jeudi 16 avril 2026, accomplir les formalités de participation auprès d'une institution financière belge et en avertir la Société.

Représentation via procuration

Les détenteurs de titres ne pouvant prendre part personnellement aux Assemblées peuvent s'y faire représenter, à condition de respecter les dispositions de l'article 27 des statuts. A cet effet, des formulaires de procuration sont mis à leur disposition au siège de la Société ou pourront être envoyés sur simple demande à l'adresse e-mail indiquée ci-dessous. Les procurations signées et complétées doivent être transmises à la Société au plus tard le jeudi 16 avril 2026.

Droit de poser des questions

Les détenteurs de titres ont la possibilité d'envoyer par écrit et préalablement aux Assemblées leurs questions à propos des sujets portés à l'ordre du jour. Afin d'y répondre lors des Assemblées, ces questions doivent être transmises à la Société au plus tard le vendredi 17 avril 2026.

Mise à disposition des documents

Une copie des documents qui doivent être mis à la disposition des titulaires de titres nominatifs, des administrateurs et du commissaire en vertu de la législation et de la réglementation applicables leur est adressée en même temps que la présente convocation, y compris le rapport spécial du Conseil d'Administration rédigé conformément à l'article 7:199 du Code des sociétés et des associations, ainsi qu'un projet de statuts comprenant les amendements qui seront décidés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Ces documents seront aussi consultables et téléchargeables à partir du mardi 31 mars 2026 sur le site web de la Société.

Les titulaires d'autres actions, obligations convertibles, droits de souscription et certificats émis avec la collaboration de la Société pourront recevoir, à partir de cette date, une copie de ces documents au siège de la Société.

Une copie de ces documents sera également et sans délai adressée aux personnes qui, au plus tard le jeudi 16 avril 2026, auront rempli les formalités requises pour être admises aux Assemblées. Les personnes qui auront rempli ces formalités après ce délai recevront une copie de ces documents aux Assemblées.

#### Votes

Chaque point à l'ordre du jour des Assemblées sera voté dans son intégralité.

#### Demande d'informations

Toute notification et / ou question à la Société relative à la présente convocation doit être adressée à l'une des adresses ci-dessous, et de préférence par voie électronique.

BNP Paribas Fortis  
Secrétariat Général (1CC8S)  
Montagne du Parc 3  
1000 Bruxelles  
E-mail : [bnpparibasfortis.generalsecretariat@bnpparibasfortis.com](mailto:bnpparibasfortis.generalsecretariat@bnpparibasfortis.com)

Bruxelles, le 27 mars 2026